

COMMUNIQUE

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche communique :

Le gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire met à la disposition du gouvernement Togolais, quatorze (14) bourses d'études de l'enseignement supérieur au titre de l'année académique 2017-2018 dans le cadre du programme de coopération culturelle entre l'Algérie et le Togo.

Les domaines d'études concernés par cette offre sont : les sciences techniques, les sciences de la matière, les sciences de la nature et de la vie, les sciences de la terre et de l'univers, les sciences économiques et de gestion, le Français, les mathématiques et l'informatique, et les formations professionnelles telles que : l'installation et maintenance des équipements de froid et climatisation, l'infographie, et l'électronique.

Les critères d'éligibilité sont :

- être de nationalité togolaise,
- être titulaire du diplôme du baccalauréat session de juin 2016,
- avoir obtenu la mention Bien ou Très Bien au baccalauréat,
- être âgé de 25 ans au plus.

Le dossier de candidature devra comporter :

- une demande manuscrite,
- une copie de l'acte de naissance,
- une copie du certificat de nationalité,
- une copie de l'attestation du baccalauréat,
- une copie du relevé de notes du baccalauréat.

Les dossiers seront reçus à la Direction des Bourses et Stages du mercredi 28 juin au vendredi 05 juillet 2017 de 8 heures à 17 heures.

Signé

Octave Nicoué K. BROOHM